

## **Cabinet fantôme du Bloc Québécois**

**Ottawa, le 26 janvier 2026** – Le Bloc Québécois a dévoilé aujourd’hui les changements effectués aux dossiers de porte-paroles du parti à la Chambre des communes. Ces changements sont effectifs à compter de maintenant.

La députée de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassian et whip adjointe, Marilène Gill, se voit confier la responsabilité du dossier Relations avec les autochtones et développement du Nord;

La députée de Shefford, Andréanne Larouche, sera porte-parole des dossiers Travail, Ressources humaines et Développement des compétences, Développement social, Condition des personnes handicapées. Elle demeure également responsable des dossiers Aînés, Condition féminine et Égalité des genres;

Le député d’Abitibi—Témiscamingue, Sébastien Lemire, sera responsable des dossiers Agriculture, Agroalimentaire et Gestion de l’offre. Il demeure par ailleurs porte-parole en matière de Développement économique régional, Comptes publics et de Sports;

Le député de Rimouski—La Matapédia, Maxime Blanchette-Joncas, agira comme porte-parole en matière de Santé. Il conserve également la responsabilité des dossiers Innovation et Sciences, et Jeunesse.

Le député de Berthier—Maskinongé, Yves Perron, demeure whip en chef du Bloc Québécois.

Finalement, le député de Montcalm, Luc Thériault, demeure responsable des dossiers Éthique, Protection des renseignements personnels et Accès à l’information, et Aide médicale à mourir.

-30-

Source :  
Julien Coulombe-Bonnafous  
Attaché de presse  
Bloc Québécois  
613 402-0443